

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du jeudi 24 février 2022

N° 2022-1

L'an deux mil vingt-deux, le seize février, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le vingt-quatre février deux mil vingt-deux.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

Etaient présents : M. PAUGAM René, Maire - M. ABIVEN Daniel - Mme LAGADEC Marylène - M. SIMON Stéphane - Mme CORLOSQUET Karine - M. MAZE David, adjoints au Maire - MM. SIMON Bernard - BOSSARD Pierre - Mmes RICAUD HERVE Anne - CONGAR Valérie - WIERZBICKI Carine - M. MERCIER Tristan - Mme SEGALEN Nathalie - MM. GUEGUEN Maxime - LE JEUNE Clément.

Etaient absents : Mme LE LUHANDRE Marie-Yvonnick qui a donné procuration à M. ABIVEN Daniel - Mme BRETON Valérie qui a donné procuration à Mme CONGAR Valérie - Mme BESSON Camille qui a donné procuration à Mme SEGALEN Nathalie - M. BIHAN-POUDEEC Dimitri.

Secrétaire de séance : M. ABIVEN Daniel.



Chaque conseiller municipal ayant reçu le procès-verbal de la dernière séance, il n'est pas procédé à sa lecture. M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des remarques ou commentaires sont à apporter au procès-verbal et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

Droit de préemption urbain

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la commune de PLOUIDER renonce à son droit de préemption à l'occasion de :

- la vente d'un bien situé Rue de la Mer en PLOUIDER, cadastré section AA 247, 248, 245 et 250 d'environ 520 m² et appartenant à Monsieur Roger LE BARS et la société IMAGE NATURE,

- la vente d'un bien situé 15 Bis, rue de la Mer en PLOUIDER, cadastré section AA 244 d'environ 473 m² et appartenant à la société IMAGE NATURE,

- la vente d'un bien situé 5, route de Castellic en PLOUIDER, cadastré section D 1356 d'environ 1 060 m² et appartenant aux Consorts GALLIOU,

- la vente d'un bien situé 25, Pont du Chatel en PLOUIDER, cadastré section G numéro 111 d'environ 3 305 m² et appartenant à Monsieur MADEC Alain et Madame DUMONT Sylvie.

1°) Comptes de gestion du receveur municipal

M. le Maire rappelle que les comptes de gestion constituent la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- APPROUVE les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de par la tenue des comptes.

2°) Comptes administratifs 2021

▪ Budget de la commune

Mme LAGADEC, adjointe aux Finances, donne lecture, par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par opération au niveau de la section d'investissement, du Compte Administratif 2021, rapproché du Compte de Gestion établi par le service de gestion comptable de Landerneau.

Elle donne également aux membres du Conseil Municipal les explications sur le contenu du Compte Administratif qui laisse apparaître un excédent de 395 083,90 € en section de fonctionnement et un excédent de 473 160,59 € en section d'investissement, soit un excédent global de 868 244,49 €.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 314 648 € et à 106 190 € pour les recettes d'investissement.

Remarques concernant la forme :

Changement de comptes : provision dans l'un et réalisations dans l'autre en raison du transfert de la trésorerie de Lesneven vers Landerneau => uniformisation des comptes.

Remarques concernant le fond :

Difficulté à faire une comparaison avec les réalisations d'une année 2020 qui était exceptionnelle dans le sens où tout ce qui avait été inscrit en 2020 n'a pas été réalisé et bien souvent reporté sur 2021.

Événements importants cette année qui ont mouvementé les dépenses de la section de fonctionnement :

- Retour de l'excédent de fonctionnement du budget de l'assainissement : 117 861,36 € à la communauté de communes,

- Fin de la mission avec EPAL en cours d'année et embauche en directe de Théo MARTO

- Fin de la Délégation de Service Public de gestion de la micro crèche avec la Maison Bleue => effectif financièrement sur 2022, mais un dernier versement à faire en 2022 pour 2021 qui tiendra compte des travaux éventuels à refacturer à la Maison Bleue,

- Départ en retraite de Marie Jo BERVAS => réorganisation en interne du service administratif,

- Rénovation du local de la Poste en régie municipale => arrivée d'une ostéopathe,

- Création d'un quatrième poste de conseiller municipal délégué depuis juin 2021,
 - Contexte sanitaire toujours tendu : activités annulées des associations de la commune reprises parfois par les commissions communales engendrant des dépenses en interne,
 - Fin de la Délégation de Service Public avec Olivier MARREC => Travaux dans le local de l'épicerie,
 - Gros travaux d'entretien sur le matériel des services techniques : tracteur et tracto pelle,
 - Prise en charge des charges du Service Départemental d'Incendie et de Secours par la CLCL
- => moins de charges pour la commune mais également moins de recettes dans la même proportion
- Réforme de la taxe d'habitation => effet sur la forme également en raison du changement des comptes.

Mme LAGADEC explique que la commune n'était pas en 2021 dans la catégorie des 10 000 communes à soutenir ! Ce qui explique la baisse de la dotation de solidarité rurale par rapport à 2020.

Ces résultats c'est aussi la synthèse d'un travail quotidien, celui de Stéphanie BUORS qui a enregistré pas moins de 1 231 mandats (1 064 l'année dernière). Mme LAGADEC la remercie pour ce fastidieux travail mais oh combien important pour notre collectivité.

Elle remercie également Gaëlle SALIOU, chef d'orchestre de nos finances, qui veille à la bonne exécution de notre budget tout au long de l'année et merci pour ses précieux conseils et son professionnalisme.

Elle remercie enfin chaque élu pour le respect de nos finances publiques. Chaque commission fait très attention à ses dépenses ce qui permet à la commune d'honorer ses échéances bancaires en toute sérénité mais aussi de pouvoir mener des projets à leurs termes.

▪ **Budget du lotissement communal Ar Balan**

Mme LAGADEC, adjointe aux Finances, donne lecture, par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par chapitre au niveau de la section d'investissement, du Compte Administratif 2021, rapproché du Compte de Gestion établi par le service de gestion comptable de Landerneau.

Elle donne également aux membres du Conseil Municipal les explications sur le contenu du Compte Administratif qui laisse apparaître un excédent de 131 769,17 € en section de fonctionnement et un déficit de 57 878,00 € en section d'investissement, soit un excédent global de 73 891,17 €.

▪ **Budget du lotissement communal Les Ajoncs**

Mme LAGADEC, adjointe aux Finances, donne lecture, par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par chapitre au niveau de la section d'investissement, du Compte Administratif 2021, rapproché du Compte de Gestion établi par le service de gestion comptable de Landerneau.

Elle donne également aux membres du Conseil Municipal les explications sur le contenu du Compte Administratif qui laisse apparaître un déficit de 327 458,64 € en section d'investissement.

VOTE

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mme Marylène LAGADEC, adjointe aux Finances, après que M. PAUGAM René, Maire, ait quitté la salle, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2021 dressés par M. PAUGAM René, Maire :

- après s'être fait présenté les budgets primitifs et la décision modificative de l'exercice considéré ;
- après que réponse ait été donnée aux questions posées ;

- A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

- DONNE acte à M. le Maire de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels sont résumés dans le tableau figurant ci-dessous ;

- CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, des identités de valeur avec les indicateurs du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-après.

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE						
Résultat reporté (n-1)		117 396,00		192 105,22		309 501,22
Opérations de l'exercice	1 008 383,59	1 286 071,49	677 802,13	958 857,50	1 686 185,72	2 244 928,99
TOTAUX	1 008 383,59	1 403 467,49	677 802,13	1 150 962,72	1 686 185,72	2 554 430,21
Résultat de clôture		395 083,90		473 160,59		868 244,49
Restes à réaliser			314 648,00	106 190,00	314 648,00	106 190,00
TOTAUX CUMULES		395 083,90	314 648,00	579 350,59	314 648,00	974 434,49
RESULTATS DEFINITIFS		395 083,90		264 702,59		659 786,49
COMPTE ADMINISTRATIF - LOTISSEMENT COMMUNAL AR BALAN						
Résultat reporté (n-1)		131 769,17	50 377,64		50 377,64	131 769,17
Opérations de l'exercice	59 529,90	59 529,90	67 029,90	59 529,54	126 559,80	119 059,44
TOTAUX	59 529,90	191 299,07	117 407,54	59 529,54	176 937,44	250 828,61
RESULTATS DEFINITIFS		131 769,17	57 878,00			73 891,17
COMPTE ADMINISTRATIF - LOTISSEMENT COMMUNAL LES AJONCS						
Résultat reporté (n-1)			151 592,83		151 592,83	
Opérations de l'exercice	437 580,64	437 580,64	451 458,64	275 592,83	889 039,28	713 173,47
TOTAUX	437 580,64	437 580,64	603 051,47	275 592,83	1 040 632,11	713 173,47
RESULTATS DEFINITIFS			327 458,64		327 458,64	

A son retour en salle, M. le Maire a, à son tour, remercié Mmes LAGADEC et SALIOU pour la tenue des comptes de la commune. Il a aussi souligné le sérieux du travail de chacun : élus et salariés qui œuvrent à la mise en place des projets qui cadrent avec l'état d'esprit de la commune.

3°) Animations Jeunesse

. Convention avec Familles de la Baie

M. MAZE rend compte à l'assemblée de l'avancée de la convention à intervenir avec l'association Familles de la Baie pour les animations Jeunesse.

. Objectifs :

- répondre aux besoins d'accueil en proposant une animation de qualité
- étudier, défendre et représenter les droits et les intérêts des familles vivant en territoire rural
- permettre aux parents actifs de concilier vie familiale et vie professionnelle et ainsi concourir à l'attractivité et au développement du territoire.

. Moyens

- impliquer les jeunes à la fois dans la réflexion, le montage et le fonctionnement de l'espace Jeunes

- rendre les jeunes acteurs des projets
- veiller à la prise en compte du respect de soi et des autres
- découvrir de nouvelles pratiques et apprendre à s'ouvrir sur le monde extérieur
- prévenir les conduites à risque

L'espace Jeunes sera ouvert en accueil libre et en accueil de loisirs. L'animation auprès des jeunes fonctionnera : 23h/semaine hors vacances scolaires avec un accueil une demi-journée un samedi par mois et 37h/semaine pendant 11 semaines des vacances scolaires, soit l'équivalent d'un temps de travail à 80%.

L'animation jeunesse sera ouverte aux enfants de 10 à 17 ans et permettra la création d'une passerelle pour les enfants de 10/11 ans, entre le centre de loisirs et l'espace jeunes le mercredi matin.

Un premier coût estimatif du projet est annoncé à hauteur de 30 000 €. Ce montant sera affiné lors d'une rencontre prévue ce vendredi. La participation maximale de la commune sera de 30 000 €, compte tenu de la participation des familles et éventuelles des communes voisines et de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la contractualisation de la convention territoriale globale qui devrait être effective l'année prochaine. La participation serait versée en 4 fois, la dernière participation serait versée l'année N+1 en fonction du résultat financier de l'association, mais ne pourra pas excéder 8 % du montant de la subvention annuelle.

Un comité de pilotage, constitué d'élus et de professionnels sera constitué pour garantir l'exécution du projet et la bonne exploitation du service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec Familles de la Baie pour assurer les animations Jeunesse. La date d'effet de la convention est fixée au 1^{er} avril 2022.

4°) Propriété communale – 7, place Saint Didier

. Convention de mise à disposition

Décidé en 2018, la commune est devenue, depuis le 28 décembre dernier, propriétaire de la maison d'habitation située 7, place Saint Didier.

Mme CORLOSQUET explique qu'elle a été informée de la situation précaire d'un travailleur sans domicile fixe. En accord avec la municipalité, elle propose de lui mettre à disposition cette propriété située 7, place Saint Didier pour une période de 6 mois, renouvelable. La maison lui est exclusivement destinée en vue d'y habiter.

La mairie a souscrit un contrat d'assurance, ainsi que les contrats d'abonnement à l'eau et à l'électricité. L'occupant dédommagera la commune à hauteur de 100 €/mois et une régularisation sera effectuée en fin de période pour tenir compte des frais réellement supportés par la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de la maison d'habitation située 7, place Saint Didier dans les conditions précitées.

5°) Personnel communal

. Modification du tableau des effectifs

M. le Maire informe l'assemblée que deux agents communaux peuvent bénéficier d'un avancement de grade au 1^{er} mars 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- DECIDE de créer à compter du 1^{er} mars 2022 :
 - un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- SUPPRIME :
 - un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- ADJOINT le régime indemnitaire correspondant.

. Protection sociale complémentaire

M. le Maire indique qu'en application de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection complémentaire dans la fonction publique les assemblées délibérantes des collectivités territoriales organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire. Il a pour objet de présenter les enjeux et le cadre de la protection sociale complémentaire, en prenant en compte l'entrée en vigueur progressive de l'ordonnance du 17 février 2021 qui s'appliquera à l'ensemble des employeurs publics au plus tard en 2026.

- Participation financière obligatoire pour les employeurs
 - dès le 1^{er} janvier 2026 : couverture du risque « santé » à hauteur d'au moins 50 % d'un montant de référence fixé par décret
 - dès le 1^{er} janvier 2025 : couverture du risque « prévoyance » à hauteur d'au moins 20 % d'un montant de référence fixé par décret.
- Deux dispositifs de participation aux contrats des agents
 - la labélisation qui permet aux employeurs de participer au financement de la protection sociale complémentaire des agents s'ils ont souscrit un contrat dont le caractère solidaire aura été préalablement vérifié au niveau national
 - la convention de participation qui se traduit par une mise en concurrence effectuée par la collectivité (ou le centre de gestion si la collectivité lui en donne mandat)
- Etat des lieux de la commune
 - Effectif au 01/01/2022 : 14 titulaires et 2 contractuels de droit public
 - Le risque « prévoyance » : les agents bénéficient d'une complémentaire « prévoyance ». La participation financière de l'employeur est de 5 € brut mensuel par agent quelle que soit sa quotité de travail. Convention de participation au contrat groupe du Centre de Gestion 2019-2024.
 - Le risque « santé » : les agents ne bénéficient pas d'une complémentaire « santé ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- PREND acte de cette nouvelle obligation faite aux employeurs territoriaux,
- S'ENGAGE à délibérer sur les montants à verser aux agents lorsque les montants de références seront fixés par décret.

6°) Cyber protection

. Accompagnement du centre de gestion

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère (CDG29) a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance cybersécurité aux collectivités territoriales et aux établissements publics affiliés et non affiliés du département du Finistère garantissant les risques organisationnels, financiers et juridiques liés à ces nouveaux risques.

Afin de favoriser la mutualisation du risque cyber, les Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère et des Côtes d'Armor se sont regroupés au sein d'un groupement de commande ayant pour objet la mise en concurrence d'un contrat-groupe d'assurance cybersécurité.

Ce contrat a pour objet de regrouper des collectivités territoriales et les établissements publics du Finistère et des Côtes d'Armor, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La commune de Plouider soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le groupement constitué des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère et des Côtes-d'Armor.

Pour se faire, la commune de Plouider doit donner mandat au Centre de Gestion du Finistère par délibération, ce qui permet à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La consultation portera sur les garanties organisationnelles, financières et juridiques du contrat.

Donner mandat n'engage en rien la commune, la décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le groupement des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère et des Côtes d'Armor.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- DECIDE de mandater le Centre de gestion du Finistère afin de le représenter dans la procédure de mise en concurrence pour le contrat-groupe d'assurance cybersécurité que les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère et des Côtes d'Armor vont engager, conformément au code général de la fonction publique.
- PREND ACTE que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère et des Côtes d'Armor.

7°) Médiathèque

. Mise à disposition des locaux

Mme CORLOSQUET indique que la commune a été contactée par la Maison de l'emploi afin de leur mettre à disposition la salle multimédia de la médiathèque. Cette utilisation des locaux se fait dans le cadre de l'accès au numérique pour tous. Des ateliers vont être organisés comme la préparation de CV...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle multimédia de la médiathèque à intervenir avec la Maison de l'emploi.

8°) Informations communautaires

M. le Maire indique que le responsable du service de l'aménagement du territoire de la Communauté de Communes présentera aux conseillers municipaux les orientations du PLUiH et plus particulièrement celles qui seront prises pour la commune lors d'une réunion spécialement prévue à cet effet.

9°) Compte rendu des commissions

- Commission « Gestion de l'espace communal »

La commission s'est réunie le 21 février dernier pour préparer les orientations de l'année et faire des propositions pour le vote du budget.

Concernant les travaux d'entretien de voirie, la commission a pris connaissance des devis de l'entreprise attributaire du marché à bons de commande. La somme globale de ces travaux représente 75 000 €. Chaque membre de la commission est chargé de vérifier l'état des routes susceptibles d'être entretenues.

Un devis a également été fait cette année pour envisager l'entretien courant des petites réparations de voirie en point à temps automatique.

La campagne de curage de fossés sera à nouveau prévue.

Le chantier de réfection de la Rue de la Gare est estimé à 73 000 €. Une communication avec les riverains est programmée le samedi 12 mars prochain à l'atelier communal.

La commission travaille sur l'aménagement de l'aire de convivialité du lotissement Ar Balan : plantation de petits arbres fruitiers, d'un arbre plus important et mise en place de mobilier extérieur.

La commission propose la réalisation des tranches 2 et 3 du lotissement Les Ajoncs au vue de la forte demande d'achat de terrain. Le début des travaux est programmé en mai prochain.

A partir du 1^{er} juillet, la communauté de communes va facturer aux communes l'apport de déchets verts aux déchèteries du territoire, c'est pourquoi la commission maintient son souhait de fermer l'aire des déchets verts de la Gare et peut être à terme la suppression du service des remorques à déchets verts.

- Commission « Vie sociale et associative »

Mme CORLOSQUET présente à l'assemblée le programme des animations prévues sur l'année.

Randonnée de Pâques : sur les deux circuits qui seront proposés, des caches contenant des énigmes vont être dispersés pour rendre la balade plus ludique.

Du 16 au 22 mai, la commission, en partenariat avec les services techniques, propose une semaine « Tous au jardin » avec plusieurs animations : confection de jardinières, atelier jardinage pour les enfants de la crèche et du centre de loisirs, découverte de livres à la médiathèque, explication autour du compostage.

La commission renouvelle l'opération de signature des licences le 3 juillet pour les clubs sportifs et l'opération Une naissance, un arbre.

La date du 4 septembre a été retenue pour la Fête de la rentrée, tout comme celle de Noël le 11 décembre.

Les communes de Goulven et Plouider vont organiser le Téléthon en 2022. Mmes RICAUD HERVE et BRETON seront associées à Mme CORLOSQUET pour représenter la commune de Plouider dans l'organisation.

La commission a d'ores et déjà l'intention d'organiser le Forum des métiers en uniforme en 2023 : Mme WIERZBIKI et M. BOSSARD se sont portés volontaires pour en assurer la réussite.

Mme CORLOSQUET rappelle que les membres du CCAS vont participer à la collecte des Restos du cœur les 4 et 5 mars prochains.

La prochaine réunion avec Finistère Habitat pour le projet de maison médicale aura lieu le 10 mars pour la remise des plans finaux. M. le Maire indique que l'objectif financier donné aux architectes concepteurs des plans s'élève à 2 000 €/m².

- Commission « Information-communication »
Mme RICAUD-HERVE informe le Conseil Municipal que la conception du nouveau site Internet avance bien. Elle demandera à chaque adjoint de relire et d'apporter les corrections nécessaires aux sujets qui les concernent.
La commission souhaite organiser des réunions publiques en 2022 sur les thèmes de la gestion des déchets verts et sur la sécurité routière.
- Commission « Culture »
L'exposition photos sur Plouider touche à sa fin. L'exposition de Serge MILET sera accrochée en cours de semaine prochaine et le vernissage est prévu le 4 mars en présence des enfants des écoles qui vont participer au concours de poésie.
- Commission « Equipement et entretien du patrimoine bâti »
M. ABIVEN rend compte à l'assemblée des travaux qui ont été réalisés pour l'ouverture de l'épicerie : nettoyage des locaux, réfection de l'électricité et peinture. Il remercie tous les acteurs de ce chantier qui permettent l'ouverture prochaine de ce service.
Au niveau de la salle omnisports, le club house a été repeint cette semaine par l'AGDE. La déclaration préalable de travaux pour l'aménagement des salles a été déposée cette semaine. Le diagnostic amiante réalisé en 2005 devra être revu car obsolète. La commune a déjà obtenu une participation du Département (montant non connu ce jour) pour la réalisation des travaux. Les services techniques ont réalisé une rampe d'accès au parking de la salle depuis l'intersection entre le rue de Kerséhen et la RD 125, des barrières complèteront cet aménagement.
Une rencontre avec Marie Laure Pichon, programmée le 18 mars, marquera le début des études pour lancer la 3^{ème} tranche des travaux à la chapelle Saint Fiacre.
- Commission « Soutien aux familles - Jeunesse »
M. MAZE informe l'assemblée qu'il rencontre le 28 février les services de la CAF et de la PMI à la micro crèche. Cette rencontre permettra de débattre sur le projet d'établissement de la structure et d'envisager les conditions pour l'augmentation de la capacité d'accueil.
Il informe également l'assemblée de la tenue d'une conférence à l'école Notre Dame de la Sagesse sur le harcèlement scolaire le jeudi 3 mars prochain. Il invite les conseillers municipaux intéressés à y assister.

10°) Questions diverses

- Emprunt de la micro crèche

Mme LAGADEC indique que la commune a souscrit en 2009 un emprunt de 100 000 € pour la réalisation des travaux de la micro crèche sur une durée de 12 ans auprès de la BCME. Le capital restant dû au 31 décembre 2021 pour cet emprunt est de 2 262,70 €. Elle propose que cet emprunt soit transféré au budget annexe de la micro crèche. Le montant des intérêts est quant à lui de 0,96 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- TRANSFERT l'emprunt identifié sous le numéro 0421 0161 28815 souscrit en 2009 auprès de la BCME du budget de la commune vers le budget annexe de la micro crèche.

- Budgets primitifs

M. le Maire indique que la prochaine séance du conseil Municipal se tiendra le 25 mars 2022 au cours de laquelle sera débattu le vote des budgets primitifs. Elle sera suivie d'un apéritif dinatoire si les conditions sanitaires le permettent.

- Elections présidentielles

M. ABIVEN rappelle que les conseillers municipaux ont reçu un mail les invitant à s'inscrire en mairie pour assurer des permanences pour la tenue des bureaux de vote. Il incite ceux qui n'ont pas répondu à le faire dans les meilleurs délais et en tout cas avant le 1^{er} mars.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 23 h 00.